

Commission administrative paritaire

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) POUR TOUS LES
AGENTS DE CATEGORIE C.

VOTE ELECTRONIQUE UNIQUEMENT



JE VOTE CGT POUR DES
REPRÉSENTANT.E.S QUI
INTERVIENDRONT SUR LES **QUESTIONS**
QUI ME CONCERNENT :

- Le déroulement de ma carrière : stagiairisation, titularisation, avancement de grade, demande de temps partiel
- Les demandes de révision d'entretien professionnel
- Le respect de mes garanties statutaires : procédures de discipline, mutations, recours, détachement, reclassement, disponibilité pour convenances personnelles, refus de formations, refus de congés au titre du CET, refus de décharge de service pour exercice de droit syndical
- Le refus de demande de télétravail

Et au plan local :

pour des avancements de carrière plus justes, avec des critères objectifs, pour l'arrêt des procédures d'entretien mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste, pour avoir des objectifs atteignables...

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT c'est DONNER
aux **FUTUR.E.S ÉLU.E.S** les moyens de **DÉFENDRE**
les **DROITS** et les **INTÉRÊTS**
de tous les **AGENTS TITULAIRES**
pour un meilleur service public.



**EN CHOISSANT LA LISTE CGT,
NOUS NOUS DONNONS
DAVANTAGE DE FORCE pour
revendiquer
et gagner de nouveaux droits
au niveau national**

- **Augmentation des traitements** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- **Gestion collective des carrières** à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C
- **Véritable reconnaissance des qualifications** par une refonte des grilles indiciaires
- **Organisation de concours chaque année**
- **Retraite à 60 ans maximum pour tous** avec une pension d'au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prise en compte des années d'études et du régime indemnitaire dans le calcul de la retraite
- **Reconnaissance de la pénibilité**, de la dangerosité et mise en œuvre du service actif à 55 ans
- **Instauration d'une véritable démocratie sociale** et le respect des libertés syndicales dans nos services publics territoriaux
- **Etablissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle** avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- **Instauration du temps de travail à 32h**
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

PAS DE CONQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES!

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN : CHAQUE VOIX COMPTE !

scannez-moi



**JE SUIS 100%
PUBLIC**